

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 NOVEMBRE 1999**

*LA COOPERATION REGIONALE :*  
*UN ENJEU POUR LA REUNION ?*

\*\*\*\*\*

Note présentée par la Commission « Coopération Régionale » du C.E.S.R.

\*\*

**Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **SOMMAIRE**

### ***Introduction***

#### **I) DEFINITION DE LA COOPERATION REGIONALE ET PRINCIPES D'ACTION**

#### **II) LES POTENTIALITES ET LES HANDICAPS DE LA REUNION**

A) Les atouts de La Réunion dans son environnement régional

B) Les freins au développement de la coopération régionale

#### **III) TROIS CONDITIONS CLES DE LA REUSSITE : LA CULTURE DE LA COOPERATION, L'INTEGRATION REGIONALE ET UNE PRISE DE DECISION EN CONCERTATION AVEC LE NIVEAU LOCAL**

A) Le développement d'une véritable culture de la coopération

- a) Un changement des mentalités
- b) Un préalable indispensable aux échanges économiques : une meilleure connaissance entre les hommes
- c) Un appui à la participation des partenaires sociaux et de la société civile

B) Un impératif pour le développement des échanges : l'intégration régionale

- a) Tendances lourdes
- b) Un cadre de négociations plus équilibré pour La Réunion grâce à l'Union Européenne

C) Une prise de décision en concertation avec le niveau local

#### **IV) LA NECESSITE D'UNE REDEFINITION DU CADRE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE**

A) Le cadre stratégique

- a) La valorisation de pôles de compétences
- b) La nécessité d'une structure de coordination

B) Les possibilités d'échanges

- a) Le rôle clé de la logistique
- b) Les services « high tech »
- c) La recherche

### ***Conclusion***

- La coopération régionale à partir de La Réunion doit constituer un enjeu pour l'Europe et l'ensemble national.

- La coopération régionale doit se faire dans l'intérêt bien compris de tous.

- Une structure de coordination et de ressources ayant un rôle moteur dans la coopération doit être créée.

## INTRODUCTION

Depuis une dizaine d'années le mouvement de mondialisation de l'économie et d'internationalisation des échanges s'accélère. Des blocs régionaux se constituent sur la base d'accords préférentiels dans le cadre du libre échange et le commerce international prend de plus en plus d'importance.

Dans ce contexte, La Réunion peut participer à ce mouvement d'ouverture sur l'extérieur, notamment sur son environnement proche, grâce à la coopération régionale.

Cette coopération trouve un cadre institutionnel, à travers les lois de décentralisation de 1982 et la loi du 2 août 1984 relative aux compétences des Régions dans les DOM, autorisant des actions au niveau bilatéral mais aussi multilatéral grâce à la Commission de l'Océan Indien (C.O.I.).

Elle est renforcée par la loi du 6 février 1992 qui donne la possibilité aux collectivités locales de faire de la coopération décentralisée à travers des conventions, mais leur interdit de signer des accords avec des Etats.

La coopération a pourtant du mal à décoller ; les actions, menées principalement par les associations, concernent essentiellement les champs de la culture, de la formation et du sanitaire mais très peu les échanges économiques.

Malgré les discours pour promouvoir la coopération régionale, peu de moyens sont mis en place pour faire des échanges avec les pays de la zone océan Indien un véritable levier de développement économique et social pour La Réunion.

La présente note s'attache, à partir de la définition de la coopération régionale et des difficultés rencontrées pour sa mise en oeuvre au niveau économique, à mettre l'accent sur des préalables nécessaires à toute action de coopération avant d'évoquer, enfin, quelques pistes pour le développement des échanges économiques et sociaux avec notre environnement régional.

## I) DEFINITION DE LA COOPERATION REGIONALE ET PRINCIPES D'ACTION

La coopération régionale est un concept dont les contours sont flous ; pour les uns la finalité de la coopération doit nécessairement être économique, pour d'autres celle-ci est d'abord et avant tout l'occasion d'un rapprochement entre les hommes et la volonté de mieux se connaître, les échanges économiques venant s'y greffer.

Il est donc nécessaire, avant d'évoquer le type d'échanges à développer, de définir notre vision de la coopération régionale.

Toute action en ce domaine se doit d'intégrer deux paramètres indissociables afin de permettre un véritable développement des échanges entre La Réunion et son environnement régional :

- **une approche globale** visant à développer les échanges se traduisant par des retombées mutuellement avantageuses,

- la définition de **principes d'actions** ; ces principes reposent sur un véritable **partenariat et une complémentarité**.

Dans la coopération régionale, il est, par ailleurs, nécessaire de bien distinguer les actions relevant de l'humanitaire (qu'il s'agit bien entendu de valoriser) de celles se traduisant par des retombées entre les différents contractants et qui correspondent à une véritable coopération.

## II) LES POTENTIALITES ET LES HANDICAPS DE LA REUNION

### A) Les atouts de La Réunion dans son environnement régional

La Réunion dispose de nombreux atouts dans son environnement régional. Comme le note l'O.D.R. <sup>(1)</sup> , « *Pour les investisseurs internationaux, l'attractivité de La Réunion réside en premier lieu dans son appartenance à l'Union Européenne et à son statut fiscal dérogatoire, puis dans sa proximité du marché émergent de l'Afrique Australe. Ces deux éléments font aussi partie des références de La Réunion dans la zone océan Indien, avec d'autres paramètres comme sa sécurité juridique et sa stabilité, ses structures portuaires et aéroportuaires, son circuit bancaire sain, son avance en matière médicale et sa sécurité sanitaire* ».

On peut également rajouter la qualité des infrastructures routières, malgré les retards existants, ainsi que le potentiel de formation et de recherche.

De plus, avec l'euro, La Réunion sera le seul pôle de stabilité monétaire dans la zone.

---

<sup>(1)</sup> « La Réunion à l'horizon 2030, Prospective territoriale –Rapport d'étape », Futurs Réunion, septembre 1999, p. 123.

## **B) Les freins au développement de la coopération régionale**

Outre son insularité, les facteurs de blocage au développement des échanges économiques entre la Réunion et son environnement régional sont nombreux et liés principalement :

- au statut d'A.C.P. des pays de la zone océan Indien (non réciprocité commerciale inscrite dans l'annexe 32 de la Convention de LOME, « negative-list »). Dans les différents accords de coopération économique existant dans la zone, La Réunion, de par son statut de « territoire européen », ne dispose pas de marges de négociation pour peser sur les enjeux régionaux alors que les pays environnants ont la possibilité de conclure des accords privilégiés (Maurice et Madagascar viennent par exemple de signer un accord pour l'élimination de leurs droits tarifaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000).

Ce statut constitue un frein pour sa participation aux blocs régionaux qui ont des régimes douaniers préférentiels (risque notamment avec la création de la zone de libre échange des pays de la SADC <sup>(2)</sup>, Communauté de Développement de l'Afrique Australe),

- aux flux traditionnels se faisant principalement entre La Réunion et la Métropole eu égard à son statut de Département français et des liens privilégiés avec la Métropole. Les PME-PMI réunionnaises fabriquent quasi-exclusivement des produits pour un micro-marché d'import-substitution. Ces produits ne sont pas obligatoirement complémentaires aux productions des pays de la zone,

- au faible pouvoir d'achat des pays environnants et aux coûts de main-d'œuvre donc de production très bas dans les pays de la zone, à l'inverse de La Réunion,

- comme l'indique le livre blanc sur l'avenir de la C.O.I. <sup>(3)</sup>, en prenant l'exemple de Madagascar, « *la lenteur de l'ouverture et de la transformation politique et économique du géant de la région est souvent citée comme un des principaux facteurs d'échec de la coopération régionale, au moins en matière de coopération économique* ».

- aux formalités administratives d'entrée à La Réunion (visas notamment), qui ne sont pas un exemple de facilitation,

- aux coûts de transports aériens et maritimes trop élevés à partir de La Réunion vers les Etats de la zone,

- au manque de communication entre les services de la coopération française et les opérateurs locaux ; ces services ne portent pas à la connaissance des acteurs locaux les actions de coopération qui sont menées et les possibilités d'échanges avec les pays de la zone.

---

<sup>(2)</sup> Southern African Development Community

<sup>(3)</sup> Réflexion stratégique sur la coopération régionale dans les dix prochaines années, Commission de l'Océan Indien, juillet 1998, p. 15

**En l'état actuel des choses, les produits réunionnais sont difficilement exportables vers les pays environnants et une véritable coopération économique avec la recherche de complémentarité est difficile tant que le cadre de négociations, pour permettre un développement des échanges, ne s'effectuera pas d'égal à égal.**

### **III) LES TROIS CONDITIONS CLES DE LA REUSSITE : LA CULTURE DE LA COOPERATION, L'INTEGRATION REGIONALE ET UNE PRISE DE DECISION EN CONCERTATION AVEC LE NIVEAU LOCAL**

#### **A) Le développement d'une véritable culture de la coopération**

##### a) Un changement de mentalités

Le développement de la coopération régionale passe avant tout par un véritable changement de mentalités des Réunionnais (décideurs, chefs d'entreprises, ...).

Pour beaucoup, la coopération n'est pas une nécessité. Elle n'en est qu'à ses balbutiements.

La coopération souffre, d'autre part, d'un manque évident de communication car, en réalité, de nombreuses actions sont menées mais demeurent trop souvent méconnues.

La coopération ne se décrète pas et ne s'impose pas. Pour se développer, elle suppose, au préalable, l'identification des attentes des partenaires afin d'apporter des réponses qui soient les plus adaptées en fonction des potentialités existantes.

Pour tenter de pallier, en partie, ces insuffisances, la Commission « Coopération Régionale » souhaite que soient mises en place des journées de rencontres/forums afin de sensibiliser le grand public, les acteurs politiques et socio-économiques sur les actions menées en matière de coopération régionale.

L'objectif visé serait de valoriser les expériences locales, de faire exprimer les problèmes communs rencontrés et, en final, de développer une véritable culture de la coopération.

Dans ce cadre, la mise en place d'un plan d'actions pluriannuel de sensibilisation à la coopération est nécessaire.

##### b) Un préalable indispensable aux échanges économiques : une meilleure connaissance entre les hommes

L'identité indianocéanique constitue l'élément clé à valoriser pour le développement de la coopération régionale grâce à des éléments communs rapprochant les pays de la zone (histoire, culture,...).

Dans sa contribution sur « Eléments de réflexion sur le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour La Réunion », le C.E.S.R. préconise de valoriser la recherche en sciences humaines autour des concepts « Langues, civilisations de l'océan Indien, Sociétés créoles et indiaocéaniques », eu égard à la richesse que constitue l'origine plurielle de la population de la zone. L'analyse comparative des différents systèmes législatifs dans les pays de la zone par rapport à celui existant à La Réunion permettrait aussi de mieux appréhender les blocages institutionnels au développement des échanges.

Une meilleure connaissance mutuelle, grâce au resserrement des liens, pourrait être également favorisée par :

- le développement des échanges culturels et sportifs (les actions des associations sont, à ce niveau remarquables et doivent être soutenues),
- la diversification de l'offre de formations dans le cadre de l'Université de l'Océan Indien (U.O.I.),
- une plus grande mobilité des jeunes,...

Cette meilleure connaissance contribuerait, par ailleurs, à renforcer la francophonie dans un environnement principalement anglophone.

c) Un appui à la participation des partenaires sociaux et de la société civile

L'intervention de tous les acteurs de la coopération régionale est nécessaire. Cependant, la participation de la société civile, dont le rôle décisif a été reconnu lors du dernier conseil de la C.O.I., et des partenaires sociaux en particulier doit être mieux prise en compte et bénéficier de moyens humains, matériels et financiers en conséquence.

Ainsi, tout en soulignant la nécessité d'appuyer la coopération régionale sur les aspects politiques et économiques, il apparaît également opportun de valoriser la dimension sociale à travers un soutien aux associations, O.N.G. et syndicats afin de tisser des liens entre ces acteurs des différents pays de la zone.

**B) Une nécessité forte pour le développement des échanges : l'intégration régionale**

a) Tendances lourdes et perspectives d'évolution

Les tendances lourdes et les perspectives d'évolution constatées dans l'environnement régional sont :

- La présence de nouvelles puissances régionales (Afrique du Sud, Inde, Indonésie, Australie) représentant, aujourd'hui, plus du cinquième de la population de la planète avec 1,25 milliards d'habitants,
- le processus historique d'intégration régionale dans les regroupements régionaux préférentiels avec :

- la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) qui regroupe 14 Etats et dont l'objectif principal est la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2005,
- le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) qui regroupe plus de 20 pays (dont les 4 pays A.C.P. de la C.O.I. mais pas l'Afrique du Sud) et dont un des objectifs est la mise en place d'une union douanière à l'horizon 2004,
- l'Association des Etats riverains de l'Océan Indien pour la coopération régionale (IOR-ARC) dont la finalité est le développement de la coopération économique entre les 14 Etats membres (et à terme 45 membres),
- la Commission de l'Océan Indien (C.O.I.) dont le rôle et la place devront être articulés avec le développement des blocs régionaux précédemment cités.

Dans ce contexte, les échanges avec les pays de la zone, pour se développer, doivent s'inscrire dans cette dynamique d'intégration régionale.

Les pays de la zone peuvent, en effet, constituer pour La Réunion des marchés intéressants à condition que des mesures, dans le cadre d'une véritable réciprocité commerciale soient adoptées.

b) Un cadre de négociations plus équilibré pour La Réunion grâce à l'Union Européenne

Le cadre législatif et réglementaire, à travers l'article 73 de la Constitution et l'article 299-2 du Traité d'Amsterdam, qui reconnaît à La Réunion le statut de Région Ultra Périphérique (RUP), permet des adaptations et ajustements pour l'île. Les instruments juridiques, s'inspirant de ces articles, sont à décliner pour permettre une véritable intégration de La Réunion dans son environnement régional.

Le rapport d'initiative ALDO Blaise sur les relations entre les P.T.O.M., les A.C.P., les Régions ultrapériphériques et l'Union Européenne permet également de dégager des propositions pour faciliter cette intégration et faire des avancées sur le principe de réciprocité.

Deux des quatre objectifs <sup>(4)</sup> politiques prioritaires des RUP sont :

- « obtenir la reconnaissance qu'il peut y avoir des dérogations au droit primaire communautaire lorsqu'elles s'avèrent indispensables au développement économique et social régional,

---

<sup>(4)</sup> Les deux autres objectifs sont :

- les 7 RUP doivent rester prioritaires dans le cadre de la cohésion sociale, économique et territoriale,
- la confirmation de la nécessité d'une adaptation des politiques communautaires aux réalités et spécificités des RUP.

- *faire prendre en compte l'environnement géopolitique particulier de ces régions dans la mise oeuvre de la politique de la coopération de l'Union avec les pays tiers situés dans leur zone géographique ou avec lesquels nos régions entretiennent des liens traditionnels ».*

L'Union Européenne donne la possibilité de conclure des accords régionaux différents des accords globaux (Union Européenne-A.C.P., Convention de LOME). Il est donc nécessaire de faire entrer La Réunion dans des conventions régionales, des traités bilatéraux en n'utilisant pas seulement la clause de sauvegarde (constituant davantage un instrument de défense), mais en fixant **un cadre plus favorable pour un rapport de forces équilibré.**

Les accords entre l'Europe et les Etats de la zone océan Indien doivent prendre en compte de façon particulière La Réunion ; l'objectif est de faciliter équitablement les échanges par réciprocité de produits et de services mais aussi de permettre des investissements.

Des accords sont, en effet, à rechercher pour inciter les entreprises locales à s'installer dans la zone (accords préférentiels d'installation, zone franche régionale, avantages fiscaux, droits mieux négociés au niveau maritime et aérien,...).

Dans le livre blanc de la C.O.I, <sup>(5)</sup> « *l'alternative serait de négocier à un niveau plus global, dans le cadre de la future Convention de LOME, un statut spécial entre les régions ultra périphériques européennes et les pays A.C.P. Les perspectives d'obtenir des concessions commerciales dans le cadre d'autres instances régionales (SADC, IOR) sont pour l'instant faibles ».*

En effet, les conditions politiques et diplomatiques pour que La Réunion soit intégrée dans une zone de libre échange régionale ne sont pas encore réunies, mais tout doit être fait, tant au niveau de l'Etat français que de l'Europe, pour que cela évolue rapidement.

L'intégration de La Réunion aux blocs régionaux est une nécessité pour que notre Ile puisse participer à des ensembles douaniers préférentiels et donc, de ce fait, bénéficier de l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires.

---

<sup>(5)</sup> Op. cit., p.14.

### **C) Une prise de décision en concertation avec le niveau local**

Les pays de la zone négocient directement avec la France et l'Europe en matière de développement économique et de développement.

Cette situation peut constituer un handicap pour La Réunion dans la mesure où cette centralisation risque d'entraîner des décisions ne correspondant pas aux problématiques locales. En effet, le soutien au développement industriel des pays de la zone, sans concertation avec La Réunion, avec le financement de la France, de l'Europe ou d'organismes internationaux, peut provoquer une déstabilisation de notre économie si nous n'obtenons pas de contrepartie.

Il est donc indispensable que s'affirme une forte volonté politique locale, nationale, voire européenne afin que la représentation de la France et de l'Europe dans l'océan Indien se fasse en concertation avec La Réunion pour une réelle prise en compte des intérêts de l'île.

Il conviendrait, dans ce cadre, notamment, de délocaliser les services de la coopération chargés de la zone océan Indien (au moins partiellement) à La Réunion. Il conviendrait également que le Ministère de la Coopération prenne en compte de façon systématique les potentialités de La Réunion et recueille, pour le moins, au préalable, les avis des acteurs locaux.

De plus, comme le préconise le rapport ALDO, La Réunion pourrait « *accueillir une unité déconcentrée de la Commission en vue d'animer et de coordonner les projets soutenus par l'Union Européenne au titre de la coopération et de mettre en œuvre au plus près des réalités locales, les politiques qu'elle a la charge d'exécuter* ».

## **IV) LA NECESSITE D'UNE REDEFINITION DU CADRE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE**

### **A) Le cadre stratégique**

#### a) La valorisation de pôles de compétences

La coopération économique régionale a du mal à décoller car la stratégie de développement de La Réunion correspond à une stratégie de comptoir basée sur les importations et une industrie de substitution.

Il est nécessaire, dans l'intérêt du développement de l'île, de faire évoluer cette situation pour lui permettre une meilleure intégration dans son environnement régional en menant une réflexion sur les atouts et pôles économiques qui sont porteurs d'un co-développement régional.

Pour le C.E.S.R., il semble que la stratégie permettant ce co-développement doit se placer sur des pôles porteurs de forte valeur ajoutée.

Dans cette situation, le facteur travail apparaît moins comme un facteur pénalisant pour La Réunion par rapport à son environnement.

3 pôles forts semblent émerger au niveau économique :

- La logistique
- Les services « high tech »
- La recherche

Une forte volonté politique doit se manifester au niveau local, national et communautaire afin de positionner La Réunion comme pôle de représentation de la technologie française et européenne dans la zone océan Indien.

Le parc technologique constitue, en ce sens, un formidable outil, favorisant la coopération entre enseignement, recherche et développement technologique.

#### b) La nécessité d'une structure de coordination

A La Réunion, l'information, notamment économique sur les pays de la zone, est diffuse et multiple.

Il est donc nécessaire de créer une structure de coordination, avec un regroupement dans un seul lieu de moyens humains et matériels mis au service des différents acteurs de la coopération. Cette structure centraliserait l'information (technologique et stratégique) et permettrait d'éviter les lourdeurs et procédures administratives liées à la multiplicité des intervenants.

Cette structure jouerait ainsi le rôle de :

- **centre de ressources** au niveau économique, juridique, statistique, culturel,...

L'objectif visé est de faire mieux connaître les pays de la zone, leurs institutions et leurs potentialités et de promouvoir l'intérêt de coopérer,

- **centre de gestion** pour une meilleure connaissance des financements et de leur accès,

- **centre d'anticipation**, de veille stratégique pour que La Réunion investisse les champs de la coopération au niveau économique, culturel, sanitaire, ...

Le positionnement de cette structure sera à articuler avec le futur Centre d'Intelligence Economique (C.I.E.), structure de veille sur le plan économique, dont la création devrait être effective en 2000. Ce centre aura pour finalité la mise à disposition d'informations pour les opérateurs économiques sur les possibilités d'échanges et de coopération entre les Etats de l'Afrique Australe/océan Indien et La Réunion.

### **B) Les possibilités d'échanges**

La Réunion dispose d'atouts « relatifs » dans son environnement régional, pouvant se traduire par des retombées mutuellement avantageuses avec les pays de la zone.

#### a) Le rôle clé de la logistique

Grâce aux fonds structurels européens, la mise en place d'infrastructures lourdes (ports, aéroport) a permis un meilleur désenclavement de La Réunion.

L'ouverture de l'île sur l'extérieur demande encore des efforts importants pour permettre notamment :

- Une diminution du coût des transports maritimes et aériens,
- Une meilleure accessibilité aux réseaux de communication.

La Réunion peut devenir un pôle de développement régional au niveau logistique (maintenance des avions, développement du transbordement,...) mais des progrès restent à accomplir pour optimiser les investissements et en faire de véritables outils de compétitivité par rapport à l'extérieur.

Ainsi par exemple, l'île Maurice avec la création d'une zone franche de transbordement maritime est en train de concurrencer très fortement La Réunion alors qu'elle était en retard dans ce domaine au début de la décennie.

#### b) Les services « high tech »

La valeur ajoutée reposera de plus en plus sur la création, le traitement et l'incorporation de l'immatériel et moins sur la détention de matière première physique.

Le développement économique sera ainsi conditionné de plus en plus par l'information, la technologie et la communication.

La Réunion a une carte à jouer en matière de TIC grâce à l'avance technologique française par rapport aux pays de la zone océan Indien.

L'île, dont un des handicaps au développement est son relatif isolement, pourrait développer dans son environnement régional des produits industriels et des services liés aux TIC, grâce aux transferts de données par câble ou satellite. Ces TIC pourraient être un des leviers du développement et un outil au service de la compétitivité des entreprises grâce à la diminution des coûts de communication.

Ce développement exige la mise en place d'une véritable stratégie de conquête et d'une forte volonté politique.

Il est donc nécessaire que La Réunion se fasse reconnaître comme pôle de services, basé sur les TIC dans la zone océan Indien et soit dotée en moyens et équipements avec des réseaux à hauts débits et coûts compétitifs.

La Réunion dispose également d'un savoir-faire en matière d'ingénierie qui pourrait être exploité, notamment pour la mise aux normes des entreprises sur les qualifications internationales (iso 2000).

### c) La recherche

Un des axes forts inscrits dans le Contrat de Plan et le P.D.R. III est de consolider les pôles de recherche et de technologie.

La Commission considère cet axe stratégique comme une des priorités pour le développement de l'île.

Dans la contribution « Eléments de réflexion sur le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour La Réunion », le C.E.S.R. a cherché à mettre en évidence les pôles de compétences sur lesquels l'île peut se positionner de façon favorable dans le cadre de la coopération régionale.

Sur le plan économique, les pôles pouvant être valorisés rapidement sont :

- **La pêche** avec l'exploitation et la valorisation des ressources abondantes de la Zone Economique Exclusive (Z.E.E.) possibles par un renforcement des moyens humains et matériels. Ce renforcement permettrait que soient analysées avec plus de précisions les conditions durables de l'exploitation de la ressource dans la zone océan Indien et de la préservation du milieu naturel.

- **Le domaine agronomique** avec la possibilité de renforcer la recherche en agronomie tropicale à La Réunion en délocalisant un segment du laboratoire actuellement à Montpellier.

Cette délocalisation permettrait de conforter les pôles :

- \* *agro-alimentaire*, notamment pour les filières fruits, légumes et plantes aromatiques,

- \* *protection des plantes*, afin notamment de contribuer à la connaissance des équilibres insulaires, à l'inventaire des ennemis des cultures, à assurer la sécurité et la qualité alimentaire et environnementale.

La recherche dans le domaine des plantes tropicales et des substances inscrites dans ces plantes devrait permettre une application pratique, notamment au niveau pharmaceutique.

## CONCLUSION

Les conditions sont aujourd'hui peu favorables pour permettre une véritable coopération économique entre La Réunion et son environnement régional.

### **- La coopération régionale à partir de La Réunion doit constituer un enjeu pour l'Europe et l'ensemble national**

La France et l'Europe doivent trouver un intérêt à ce que La Réunion joue réellement son rôle de tête de pont dans la politique de coopération qu'elles veulent mener dans cette partie du monde.

On peut rajouter, comme le note l'O.D.R. <sup>(6)</sup>, que le statut particulier de La Réunion en tant que Région Ultra Périphérique (RUP) peut apporter une valorisation à l'ensemble européen :

- *« d'une part, elle enrichit l'Europe par sa différence,*
- *d'autre part, elle est le diffuseur de l'identité européenne ».*

Pour que La Réunion joue un rôle moteur dans le cadre de la politique internationale de la France et de l'Europe dans la zone, il y a nécessité de **soutenir l'intégration de notre Ile dans les regroupements régionaux.**

Le développement des échanges nécessite, de ce fait, une forte volonté politique aux niveaux local, national et communautaire et notamment une acceptation pour que La Réunion soit totalement associée et prise en compte dans les accords de coopération.

### **- La coopération régionale doit se faire dans l'intérêt bien compris de tous**

La coopération régionale ne se décrète pas.

Il y a nécessité de « démystifier » la société et la vie sociale des pays avec lesquels La Réunion coopère (et réciproquement) en favorisant les possibilités d'échanges pour une meilleure **connaissance mutuelle.**

Sur le plan économique, une coopération régionale peut se développer si elle repose sur **un véritable partenariat et une complémentarité** dans les actions avec des retombées mutuellement avantageuses entre les différents contractants.

---

<sup>(6)</sup> Op. cit., p 84.

**- Une structure de coordination et de ressources ayant un rôle moteur dans la coopération doit être créée**

La création d'une **structure de coordination et de ressources**, à l'instar de l'AGILE (Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne) est devenue aujourd'hui une nécessité avec un regroupement dans un seul lieu de moyens humains et matériels mis au service des différents acteurs de la coopération.

Cette structure aurait notamment pour finalité, sur le plan économique, de jouer un rôle de veille stratégique afin d'identifier les possibilités d'échanges avec les pays de la zone.

Le chemin semble donc encore long pour arriver à une **véritable coopération économique régionale** tant les contraintes juridiques, les obstacles économiques et psychologiques sont difficiles à faire sauter.

La coopération régionale constitue, pourtant, à moyen/long terme dans la stratégie de développement de La Réunion un levier indispensable à valoriser.